

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2022

Le cinq septembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

Présents : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, Mme BAVEUX Marianne, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, Mme Françoise GROSS, M. GIRAUD Marc, M Jean-Jacques SIBILLE, M Frédérique MICAND
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : -

1- OBJET : REGLEMENTATION CIMETIERE

Madame le Maire expose au conseil municipal :

Des cavurnes sont mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y déposer exclusivement les urnes cinéraires. Elles sont placées sous l'autorité et la surveillance des services municipaux.

Les familles peuvent faire ériger une stèle exclusivement derrière la cavurne.

La stèle devra être constituée du même matériau (couleur et matière) que la dalle.

La forme est laissée à l'appréciation de la famille du défunt.

Les dimensions de la stèle :

Longueur/ Largeur maximum : 0,50m

Hauteur maximum : 0,80 m par rapport au niveau du sol

Epaisseur maximum : 0,10m

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique	Françoise Gross		1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9	0	0

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 5 septembre 2022

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,
Christine CHOLAT
38930 St Martin de Clelles



Conseil Municipal du 5/09/2022